

SEANCE DU
11 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT N° V-5
25SGADB0070

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
5 septembre 2025

Date d'affichage :
12 septembre 2025

OBJET:
Ecomusée - Adhésion à l'association Bourgogne
Franche Comté Tourisme

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 11 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technôpole hub&go - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - Mme Monique LODDO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Cyril GOMET - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

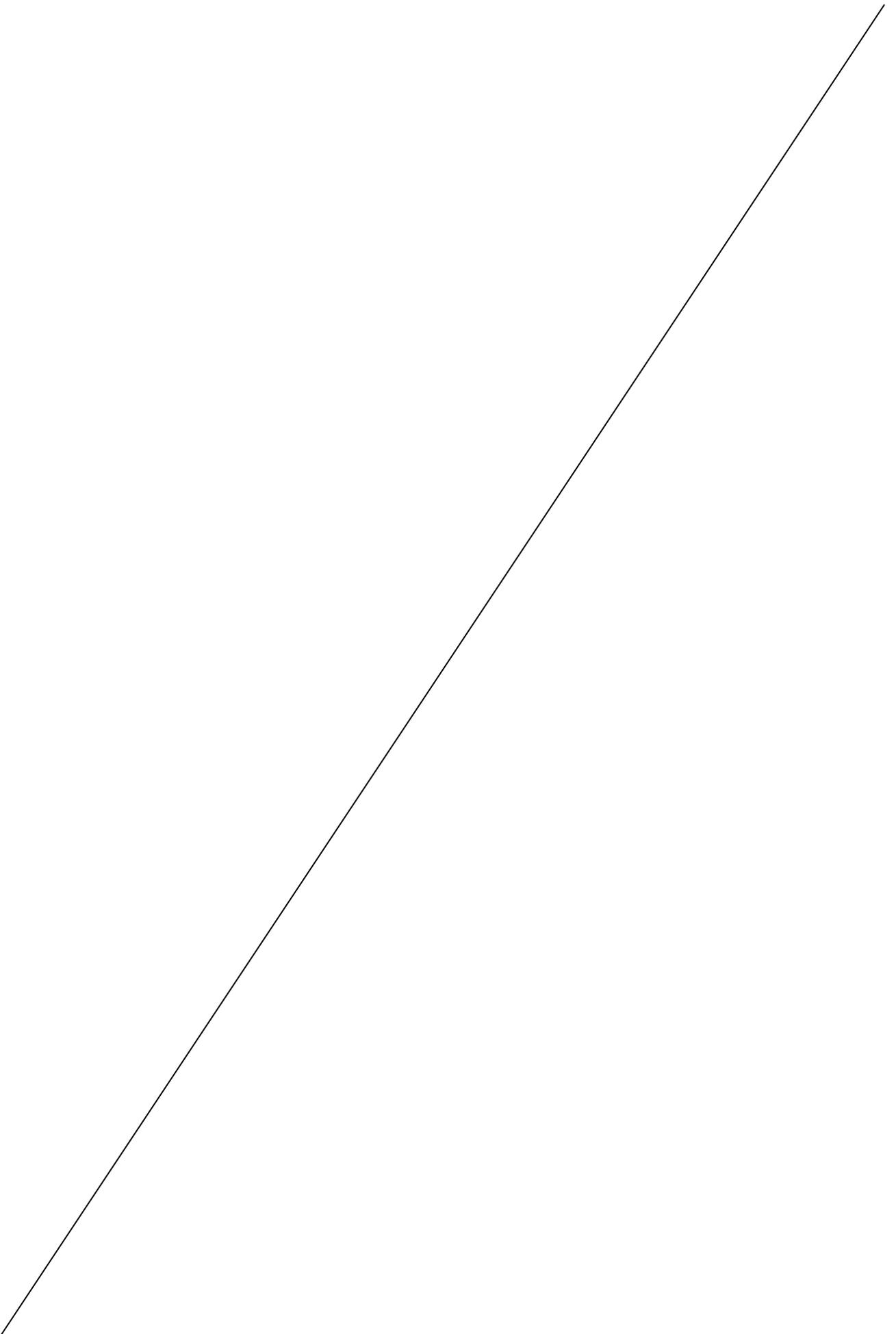
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Le Comité régional du tourisme (CRT) est une association qui émane de la Région. Il a pour mission de faire émerger les offres touristiques du territoire régional et de valoriser les principales destinations et filières touristiques. Il suit les axes stratégiques du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Le CRT développe de nombreuses actions de développement touristique (observation, ingénierie, professionnalisation des acteurs, marketing et promotion, communication nationale et marchés lointains, presse). La stratégie marketing du CRT œuvre principalement autour de trois marques de destination : Montagnes du Jura, La Bourgogne et Vosges du Sud.

Le CRT accompagne les professionnels du tourisme pour les aider à rester compétitif. Il peut notamment apporter une aide à la labellisation de sites touristiques.

Le label "Destination d'Excellence" est une distinction nationale visant à renforcer la qualité de l'offre touristique en France. Il remplace depuis mai 2024 le label "Qualité Tourisme" et met l'accent sur l'écoresponsabilité et l'accessibilité pour tous. Ce label s'applique à divers secteurs, notamment les hébergements, la restauration, les sites de visite, les offices de tourisme et les transports.

Le site de visite envisagé pour l'obtention de ce label est la Villa Perrusson.

Afin de bénéficier de l'aide du CRT pour l'obtention du label « Destination d'Excellence » pour la Villa Perrusson, la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit adhérer à Bourgogne Franche Comté Tourisme.

Le montant de la cotisation annuelle est de 100 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion à Bourgogne Franche-Comté Tourisme.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

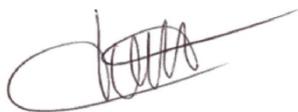
LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à Bourgogne Franche-Comté Tourisme à compter de l'année 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;
- De verser la cotisation annuelle correspondante pour l'adhésion à l'association à compter de l'année 2025 ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget prévue à cet effet.

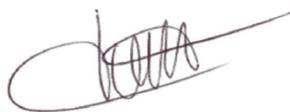
Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, featuring a large 'C' and a long horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'I' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke crossing it.